

DATE : _____

Adresse de la propriété achetée par le client référé**INFORMATIONS DU COURTIER (SVP JOINDRE VOTRE CARTE D'AFFAIRES)**

NOM	ADRESSE
VILLE, PROVINCE, CODE POSTAL	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (MAISON)
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (CELLULAIRE)	COURRIEL

INFORMATIONS DE L'ACHETEUR POTENTIEL

NOM	ADRESSE
VILLE, PROVINCE, CODE POSTAL	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (MAISON)
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (CELLULAIRE)	COURRIEL

TERMES ET CONDITIONS

1. Le courtier doit accompagné personnellement, lors de la première visite, l'acheteur potentiel à l'un des bureaux de vente de Construction LaVérendrye.
2. Le rôle du courtier est strictement limité à présenter l'acheteur potentiel à l'un de nos conseillers en habitation. Ce dernier aura la responsabilité de présenter et de vendre les produits résidentiels de Construction LaVérendrye à l'acheteur potentiel. Suite à la présentation initiale, le courtier n'est pas autorisé à accompagner l'acheteur potentiel aux visites et/ou discussions subséquentes.
3. Aucune commission ne sera due ou payable au courtier si l'acheteur potentiel et Construction LaVérendrye n'ont pas signé :
 - a. Le contrat préliminaire dans les quinze (15) jours de la date d'inscription par le courtier vendeur de l'acheteur potentiel au bureau des ventes ;
 - b. L'acte de vente devant le notaire.
4. Le commissionnement sera de **2 %** du prix de vente net moins la TPS, TVQ, les escomptes, les options, les réductions de prix ou les promotions. La commission sera payable au courtier dans les quinze (15) jours suivant la signature chez le notaire et de la réception de la facture.
5. La commission payable selon la présente entente est due et payable seulement si toutes les conditions mentionnées aux points 1) à 3) sont réalisés.
6. Tout dépôt payable par l'acheteur potentiel à Construction LaVérendrye est payable et détenu par lui.

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance des termes et conditions énoncés ci-dessus et accepte de m'y conformer.

Signé à _____, ce _____

Courtier_____
Conseiller en habitation, Construction LaVérendrye_____
Marc Landry, Directeur général, Construction LaVérendrye